

Égalité des chances dans le secteur numérique : Protection des services canadiens, des emplois canadiens et des industries canadiennes

Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires 2017

Le 5 août 2016

Exposé conjoint de :

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public

Unite Here Canada

Guilde des auteurs du Canada



Égalité des chances dans le secteur numérique

Introduction

Les Canadiens consacrent de plus en plus de temps et d'argent en ligne et de nombreuses entreprises de commerce électronique tirent avantage de la situation, notamment Google, Netflix, Airbnb, Uber, etc. Ce sont de grandes sociétés multinationales qui paient peu ou pas de taxes et d'impôt, ce qui entraîne un manque à gagner pour le gouvernement, mais aussi une inégalité pour les entreprises numériques canadiennes qui sont obligées de réclamer des prix plus élevés.

Les entreprises médiatiques du Canada sont particulièrement vulnérables à cet égard. Les entreprises étrangères de commerce électronique s'emparent d'une part croissante des sommes versées pour la publicité, soutirant ainsi des recettes des quotidiens, des télédiffuseurs et des postes de radio canadiens. Les fournisseurs de contenu canadien dans Internet par contournement se voient injustement couper l'herbe sous le pied par Netflix et d'autres grandes sociétés étrangères.

Les sociétés multinationales étrangères ne paient pas les taxes à valeur ajoutée ou l'impôt sur leurs bénéfices et, qui plus est, elles sont exonérées des règlements canadiens sur le contenu. Cette situation a une importante incidence négative sur les emplois dans le secteur culturel du Canada.

De même, les nouveaux venus dans l'économie appelée de façon trompeuse « économie de partage », comme Airbnb et Uber, présentent des risques élevés pour le Trésor public, car ils peuvent envoyer dans un autre pays les bénéfices qu'ils font dans les pays où ils font des affaires, ils savent les lois de ces pays et ils menacent les emplois du secteur des services.

Le gouvernement doit prendre des mesures fermes et tournées vers l'avenir dans les plus brefs délais afin que les entreprises paient les taxes et impôts normalement exigés et aussi pour assurer une égalité des chances pour les entreprises canadiennes dans les secteurs du journalisme, de la radiodiffusion et de la télédiffusion, ainsi que pour garantir le maintien des nombreux emplois de qualité offerts par ces secteurs.

Les entreprises numériques paient leur juste part de l'impôt sur les bénéfices

De plus en plus, le Canada et le monde se tournent vers le numérique, mais les lois fiscales du Canada prennent du retard. Les recettes annuelles du secteur du commerce électronique étranger sont aujourd'hui de plus de 30 milliards de dollars et ce chiffre risque fort de grimper.

Google et Facebook, à eux seuls, représentent environ 64 % de l'ensemble de la somme consacrée à la publicité dans Internet, ce qui constitue plus de 2,4 milliards de dollars. Ces sociétés n'ont pas à payer l'impôt au Canada sur les bénéfices ou les taxes sur la valeur ajoutée (par exemple la TVH), car elles n'ont pas d'établissement au Canada. Il est donc très difficile pour les médias, les hôtels et les entreprises de taxi canadiens de leur faire concurrence, car les entreprises canadiennes doivent payer l'impôt sur les bénéfices et les taxes sur la valeur ajoutée et, ainsi, les prix qu'ils offrent sont plus élevés que ceux de leurs concurrents étrangers. D'ici 2020, on estime que 45 % de toutes les dépenses publicitaires seront liées à Internet.

Toutefois, bon nombre des grandes sociétés de commerce électronique réussissent à payer peu ou pas de taxes, partout dans le monde, grâce au recours flagrant à des paradis fiscaux et à d'autres mesures efficaces d'évitement fiscal.

Au Royaume-Uni, Google a effectué plus de 40 milliards de dollars de ventes en 10 ans. Après d'énormes efforts, le gouvernement a réussi à forcer Google à payer à peine 400 millions de dollars en impôt sur ses bénéfices, ce qui représente un taux d'imposition de 2 ou 3 %, tandis que les autres sociétés paient un taux de 20 %. En 2014, Facebook n'a payé que 8 000 \$ en impôt sur les bénéfices. En comparaison, Rogers a payé récemment 1,4 milliard de dollars en TVH/TPS pour toutes ses ventes de produits médiatiques.

En outre, un certain nombre de ces sociétés multinationales n'ont pas d'établissement au Canada et tirent avantage des mêmes échappatoires fiscales. On estime qu'en 2014, 7,8 milliards de dollars de recettes fiscales n'ont pas été versés au gouvernement en raison de l'évitement fiscal de sociétés de tous les secteurs. On comprend donc que de nombreuses entreprises refusent de payer leur juste part.

Égalité des chances dans le secteur numérique

Le Canada doit veiller à ce que toutes les entreprises de commerce électronique, qu'elles aient ou non un établissement au Canada, paient l'impôt sur les bénéfices qu'elles génèrent grâce aux produits ou services qu'elles vendent ou louent au Canada (au-dessus d'un certain seuil).

Les entreprises doivent payer leur juste part des taxes sur la valeur ajoutée (TVA)

Aujourd'hui, des millions de Canadiens enfreignent involontairement le droit fiscal.

Les entreprises qui n'ont pas d'établissement au Canada ne sont pas tenues de percevoir ou de verser la TVA, par exemple la TVH, la TPS ou la TVP. Les Canadiens sont censés payer la TVA pour leurs achats électroniques. Toutefois, la plupart des gens ne connaissent pas la loi en question et l'ARC n'est pas en mesure de l'appliquer, car elle ne peut pas se lancer à la recherche des millions de consommateurs qui évitent involontairement de payer ces taxes.

Ainsi, des centaines de millions de dollars de recettes fiscales, à tout le moins, ne sont pas perçues et versées chaque année.

L'Union européenne et d'autres pays, dont la Suisse, la Norvège, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud exigent désormais des entreprises de commerce électronique qu'elles paient la TVA ou s'apprêtent à prendre des mesures à cet effet.

Le Canada connaît un retard à ce niveau. La proportion du commerce qui se fait par voie électronique croîtra certainement et, ainsi, les gouvernements seront perdants au chapitre des recettes fiscales futures, à moins qu'un solide plan soit mis en œuvre dès maintenant.

Étant donné que ces taxes et impôts ne sont pas perçus, les entreprises canadiennes sont désavantagées et des emplois sont menacés. On assiste en effet à une concurrence injuste, qui nuit aux entreprises canadiennes et aux emplois.

Les secteurs des journaux, de la télédiffusion et de la radiodiffusion, les fournisseurs de contenu par contournement, les entreprises de taxi et les hôtels ressentent déjà les effets de cette concurrence étrangère déloyale. Les emplois

Égalité des chances dans le secteur numérique

créés pour remplacer ceux qui ont été perdus sont souvent précaires, à faible salaire et sans avantages sociaux ou autres protections.

Plus particulièrement, Airbnb a pris beaucoup d'expansion récemment. En plus de ne payer aucune TVA dans toutes les régions sauf au Québec, cette société est exonérée de la taxe sur les chambres d'hôtel et n'est soumise à aucun règlement. En plus de nuire à l'égalité des chances, cette situation mine les efforts de municipalités qui souhaitent offrir des logements à bon prix et de bons emplois.

Le Canada doit composer avec cette nouvelle situation et assurer l'égalité des chances pour les entreprises et les travailleurs canadiens en exigeant que les entreprises qui vendent leurs services au Canada, au-dessus d'un certain seuil, perçoivent et versent la TVA.

Les entreprises doivent payer leur juste part des contributions significatives au système de diffusion du Canada

Un des secteurs les plus importants menacés par la hausse du commerce électronique étranger est celui des entreprises médiatiques du Canada. On estime que la contribution du secteur du cinéma et de la télévision au PIB du Canada s'élève à 20 milliards de dollars et qu'il compte 260 000 emplois directs et indirects.

Par le passé, les diffuseurs au Canada devaient contribuer aux fonds de production, notamment le Fonds des médias du Canada. Toutefois, les récentes politiques du CRTC ont entraîné une fracture numérique, les diffuseurs dans Internet n'ayant pas à verser de contributions de la sorte. À l'époque, le CRTC a admis qu'elle ne connaissait pas véritablement les éventuelles incidences sur l'emploi.

Les diffuseurs et les médias canadiens doivent composer avec un autre désavantage, car leurs concurrents étrangers paient moins ou pas de taxes et impôts et ils peuvent donc offrir des produits moins chers aux consommateurs, qui croient qu'ils n'ont pas à payer la TVA pour les services étrangers comme c'est le cas pour les services canadiens.

Selon une étude récente, ces politiques profitent aux fournisseurs étrangers par contournement, et d'autres réformes de politiques importantes sur la diffusion

Égalité des chances dans le secteur numérique

peuvent entraîner la perte de plus de 15 000 emplois directs et indirects d'ici 2020, en plus de soutirer 4 milliards de dollars à l'économie canadienne.

Le Canada doit faire en sorte que l'égalité des chances soit respectée pour les entreprises médiatiques du pays en demandant au CRTC d'exiger que les diffuseurs en ligne contribuent de façon significative au système de diffusion national, en faisant appel aux talents canadiens.